

PUBLIÉ LE

29 10. 2024

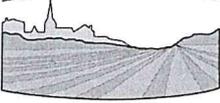
Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID : 081-218102747-20241029-D4_2024-AR

SALIÈS



Département du Tarn
Canton Albi-Sud

Décision du Maire n° 4 - 2024

Objet : Modification en cours d'exécution n°2 au marché de « Travaux de démolition d'annexes de la salle socio-culturelle de saliès pour la création d'un restaurant scolaire, d'une salle multi activité et de préaux d'entrée » n°23004

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le marché de travaux de démolition d'annexes de la salle socio-culturelle de saliès pour la création d'un restaurant scolaire, d'une salle multi activité et de préaux d'entrée de menuiserie à la salle des fêtes de Saliès a fait l'objet d'une consultation des entreprises.

Il a été notifié le 04/03/2024 à la SAS VIEU & SEGOND, 65 avenue de Millau, 12170 REQUISTA / Siret 340 256 726 00019 pour un montant de 182 664,14 € HT

Il convient de passer un avenant (modification en cours d'exécution) n°2 afin de modifier certaines prestations prévues au marché initial. En effet, suite à la mise à jour des fondations du bâti périphérique, en concertation avec le BET structure béton, le terrassier, le maçon, le MOA et le MOE, il a été décidé de réaliser des reprises en sous-œuvre.

Il en résulté une incidence financière de 6 414 € HT soit 7 696,80 € TTC

CADRE JURIDIQUE DE LA DÉCISION

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23 relatifs aux délégations données au Maire par le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2194-1 du code de la commande publique,

Vu la délibération en date du 14 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions et notamment :

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants dont le marché initial a été passé en procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant l'exposé ci-dessus, le Maire

PUBLIÉ LE 29.10.2024

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID : 081-218102747-20241029-D4_2024-AR

DÉCIDE

1° : DE VALIDER ET DE SIGNER la modification en cours d'exécution n°2 au marché de travaux de démolition d'annexes de la salle socio-culturelle de salières pour la création d'un restaurant scolaire, d'une salle multi activité et de préaux d'entrée, pour un montant en plus-value de 6 414 € HT soit 7 696,80 € TTC représentant une augmentation de 3,5% par rapport au marché après 1^{er} avenant de 191 148,64 € HT et portant le nouveau montant du marché à la somme de 197 562,64 € HT soit 237 075,16 € TTC

2° : DE DIRE que les dépenses seront prélevées sur le crédit inscrit à cet effet au budget 2024 au chapitre 23 Immobilisations en cours / Nature 2313 Constructions / Opération 902021167 TRAVAUX CANTINE.



Fait à Saliès, le 28 OCT. 2024

Le Maire,

Jean-François ROCHEDREUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "JFR", is written over a horizontal line.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication.